

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 31 mai 2021
N° CP-2021-6-7-3

7^{ème} Commission

Commission de la santé, de l'alimentation et du sport

Service instructeur

Protection maternelle et infantile

Service consulté

PARTICIPATION FINANCIERE EN FAVEUR DES CENTRES DE LUTTE ANTITUBERCULEUSE POUR L'ANNEE 2021

Résumé : Dans le cadre des compétences déléguées par l'Etat, la Collectivité européenne d'Alsace est chargée d'assurer l'organisation du dépistage et de la prévention de la tuberculose. Pour l'année 2021, il est proposé d'accorder une participation de 56 000 € pour assurer le fonctionnement des quatre Centres de Lutte Antituberculeuse haut-rhinois (CLAT) de MULHOUSE, ALTKIRCH, COLMAR et GUEBWILLER.

Lors de sa session budgétaire du 15 février 2021, l'Assemblée départementale a approuvé par délibérations n° CD-2021-3-2-2, n° CD-2021-3-8-5 et n° CD-2021-3-8-6, un crédit de 56 000€ en autorisation d'engagement pour assurer le fonctionnement des quatre centres de lutte antituberculeuse du Haut-Rhin (CLAT) en 2021.

Ces centres ont pour mission d'assurer des consultations pneumologiques médicales et paramédicales, afin d'identifier les malades porteurs de tuberculose au moyen de radiologies pulmonaires et de tests tuberculiques, et d'en assurer la prise en charge, le traitement et le suivi. Les CLAT participent également à la prévention et au dépistage des populations à risques et de professionnels. Ils organisent des séances de vaccination par le vaccin BCG.

Ce dispositif s'articule autour de quatre lieux d'intervention dans le Haut-Rhin : MULHOUSE, ALTKIRCH, COLMAR et GUEBWILLER.

En 2020, 36 cas de tuberculose ont été dénombrés sur le territoire haut-rhinois (38 en 2019), 1 789 dépistages radiologiques (2 499 en 2019), et 457 vaccinations par le BCG (592 en 2019) ont été effectués.

Le personnel médical et paramédical de la collectivité est composé de cinq médecins vacataires, une infirmière cadre de santé coordinatrice et trois infirmiers qui ont assuré 3 268 consultations. Quatre secrétaires viennent en appui de l'équipe médicale soit une équipe de 13 personnes.

Sur MULHOUSE, trois médecins pneumologues du Groupe Hospitalier de la Région de MULHOUSE et Sud Alsace (GHRMSA) assurent quatre demi-journées de consultation par semaine et deux séances de vaccination par mois à MULHOUSE. Ils proposent également une demi-journée de consultation par mois sur ALTKIRCH.

Sur COLMAR, deux médecins pneumologues des Hôpitaux Civils de COLMAR réalisent deux demi-journées de consultation par semaine et deux séances de vaccination par mois.

Les conventions signées le 1^{er} janvier 2002 avec, d'une part le Groupe Hospitalier de la Région de MULHOUSE et Sud Alsace et, d'autre part, les Hôpitaux Civils de COLMAR, ainsi que leurs avenants successifs, définissent les modalités de fonctionnement des CLAT de MULHOUSE, ALTKIRCH, COLMAR et GUEBWILLER.

Les participations départementales à verser au Groupe Hospitalier de la Région de MULHOUSE et Sud Alsace, pour un montant de 39 000 €, et aux Hôpitaux Civils de COLMAR, pour un montant de 17 000 € en 2021, pour le fonctionnement des quatre CLAT haut-rhinois s'élèvent à un total de 56 000 €. Elles seront prélevées sur l'opération P1200001 (65-6568-414).

La Commission de la Santé et de l'Alimentation a émis un avis favorable lors de sa séance du 3 mai 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver les participations financières pour le fonctionnement des quatre Centres de Lutte Antituberculeuse haut-rhinois pour l'année 2021, à hauteur de 39 000 € pour le Groupe Hospitalier de la Région de MULHOUSE et Sud Alsace et de 17 000 € pour les Hôpitaux Civils de COLMAR et d'en autoriser le versement trimestriel ;
- De prendre acte que ces participations, d'un montant total de 56 000 €, seront prélevées sur l'opération P1200001 (65-6568-414).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A blue ink signature, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY